



Assemblée générale

Distr. générale
1 décembre 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 octobre 2016, à 10 heures

Président : M. Díaz de la Guardia (Vice-Président) (Espagne)

Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)
- j) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17598 (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Djani (Indonésie), M. Díaz de la Guardia (Espagne), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/71/76-E/2016/55, A/71/190, A/71/210, A/71/215, A/71/217 et A/71/376)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (suite)** (A/71/212, A/71/260 et A/71/320)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)** (A/71/265, A/71/267 et Add.1, A/71/324, A/71/324/Corr.1 et A/71/324/Add.1)
- c) **Réduction des risques de catastrophe (suite)** (A/71/230)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)** (A/71/216)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite)** (A/71/216)
- f) **Convention sur la diversité biologique (suite)** (A/71/216)
- g) **Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (suite)** (A/71/25)
- h) **Harmonie avec la nature (suite)** (A/71/266)
- i) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (suite)** (A/71/220)
- j) **Développement durable dans les régions montagneuses (suite)** (A/71/256)

1. **M. Da Costa** (Mozambique) déclare que la mise en œuvre intégrale du programme quinquennal de son gouvernement pour la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique est entravée par des sécheresses et des inondations, qui se sont produites récemment et simultanément dans différentes provinces et ont eu un effet préjudiciable sur le produit intérieur brut (PIB). L'élévation du niveau de la mer due aux changements climatiques et à la poursuite du phénomène El Niño compromet la viabilité des systèmes alimentaires nationaux.

2. Pour réduire l'impact de ces phénomènes, le Gouvernement mozambicain s'emploie à promouvoir des études et des recherches sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, et à prendre des mesures pour réduire la vulnérabilité des communautés, de l'économie et des infrastructures face aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles. Afin de renforcer la résilience, il a adopté un cadre institutionnel pour la gestion des risques de catastrophe et la coordination des actions aux niveaux national, provincial et des districts. Il a par ailleurs adopté un cadre juridique en vue de renforcer les activités et politiques publiques dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques et met en œuvre son plan-directeur pour l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Ces activités, fondées sur le principe de l'inclusion de tous les acteurs concernés à différents niveaux, ont, à l'évidence, eu un impact positif, mais il reste encore beaucoup à faire, l'objectif étant de ne plus déplorer de décès lors des catastrophes à venir. L'un des problèmes est le manque de ressources, d'où la difficulté de fournir l'assistance requise aux populations touchées, de reconstruire les infrastructures et d'améliorer la planification. M. Da Costa appelle les partenaires de développement à continuer d'aider le Mozambique et d'autres pays les moins avancés dans leurs efforts pour réduire les risques de catastrophe et lutter contre les changements climatiques.

3. **M. Ibrahim** (Malaisie) déclare que les progrès substantiels réalisés par de nombreux pays, en particulier ceux à revenu intermédiaire, dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) devraient être encore renforcés. À cette fin, il convient d'accroître le financement des objectifs de développement durable et de promouvoir les partenariats stratégiques entre les gouvernements et

les principales parties prenantes, dont l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et des banques multilatérales de développement. Les efforts déployés pour aider les pays en situation particulière devraient également être intensifiés. La Malaisie se félicite du succès de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui préconise un renforcement de l'appui aux pays les plus vulnérables du monde. Notant l'importance d'un environnement propice à la paix et à la sécurité, la Malaisie rejoint la communauté internationale pour demander des actions internationales solides et efficaces de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent afin de permettre la réalisation du programme de développement durable.

4. La démarche de développement adoptée par la Malaisie, basée sur l'inclusivité, a réduit l'incidence de la pauvreté à 0,6 % et diminué sensiblement les inégalités de revenus entre riches et pauvres. L'actuel plan de développement quinquennal, qui reflète le caractère multidimensionnel des objectifs de développement durable, a été conçu comme un programme axé sur la dimension humaine. L'impact des activités de développement sur la population a été évalué et un indice du bien-être mis en place pour assurer une meilleure qualité de vie et une plus grande prospérité. La Malaisie est fermement attachée au programme de développement durable à l'horizon 2030, et met en œuvre un certain nombre d'actions et d'initiatives pour en assurer la réalisation. C'est ainsi que le pays a élaboré une feuille de route nationale pour atteindre les objectifs de développement durable, créé un comité de haut niveau chargé d'en superviser la mise en œuvre et le suivi, et établi des exigences renforcées en matière de données. M. Ibrahim salue l'initiative du Président de l'Assemblée générale de créer une équipe spéciale pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et attend avec intérêt la finalisation de la stratégie pour leur réalisation.

5. La Malaisie se félicite de l'entrée en vigueur, le 4 novembre, de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle vient d'entamer son processus de ratification et s'engage à réduire de 45 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à son PIB d'ici à 2030.

6. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) indique que l'expérience de la mise en œuvre des OMD a montré que les objectifs de développement mondiaux ne sont pertinents au niveau national que par le biais de politiques publiques générant des résultats tangibles pour les citoyens, et uniquement si ces objectifs sont considérés comme un programme pour l'ensemble de la société et une aspiration partagée par tous les piliers de cette dernière.

7. La mise en œuvre du Programme 2030 se traduira par l'élimination de l'extrême pauvreté et un niveau minimum de développement durable. Il ne fait aucun doute que les pays individuels ont un rôle à jouer dans cette entreprise, mais le rôle et les priorités du système des Nations Unies mériteraient d'être définis plus clairement, d'autant que les objectifs ne peuvent être atteints sans la participation et le soutien de l'ONU sur le terrain. Ils ne peuvent pas non plus être réalisés sans le respect des engagements d'aide publique au développement (APD).

8. Notant que les pays en développement pâtissent souvent des effets de la pollution causée par les pays développés, M. Zamora Rivas souligne la nécessité de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et de prendre des mesures d'adaptation pour réduire le risque de catastrophes naturelles et prévenir les pertes en vies humaines et les dégâts matériels.

9. Le développement durable doit être abordé de manière globale et ses trois piliers pris en considération. Pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire, il faut s'attacher à déterminer les moyens de mesurer avec précision la pauvreté tout en tenant compte de son caractère multidimensionnel. L'assistance technique des organismes des Nations Unies serait précieuse à cet égard. En conclusion, M. Zamora Rivas appelle à un renforcement du soutien et des partenariats internationaux en vue de consolider et améliorer les capacités des pays en développement et d'appuyer les plans nationaux de mise en œuvre.

10. **M^{me} Hua Ye** (Chine) demande à la communauté internationale de prendre des mesures proactives pour traduire les engagements souscrits dans le Programme 2030 en actions concrètes. La mise en œuvre doit être intégrée, coordonnée et guidée par le principe de responsabilités communes mais différenciées; les relations entre le Programme 2030 et les stratégies nationales de développement doivent être encouragées

et adaptées à chaque situation. Les priorités doivent notamment inclure l'amélioration des moyens de subsistance des populations, le développement économique inclusif et l'harmonie avec l'environnement. Des efforts sont à faire pour optimiser les partenariats de développement et maintenir le statut de la coopération Nord-Sud en tant que principale voie de coopération en faveur du développement. L'oratrice invite les pays développés à honorer leurs engagements en matière d'APD et à fournir une assistance aux pays en développement dans des domaines tels que le financement, la technologie et le renforcement des capacités. Il convient d'accroître la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et d'appuyer le rôle de l'ONU dans la coordination globale du Programme 2030. La communauté internationale devrait inclure les questions de développement dans la coordination de la macropolitique; créer des environnements propices au commerce, aux financements et aux investissements internationaux; et s'efforcer de réduire les écarts entre le Nord et le Sud, les riches et les pauvres.

11. Pour développer une coopération mutuellement bénéfique, la communauté internationale doit œuvrer de concert pour relever les défis communs dans des domaines tels que le climat, l'alimentation et l'énergie. À cette fin, toutes les parties doivent adhérer aux principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et promouvoir l'acceptation universelle et l'application intégrale de l'Accord de Paris. M^{me} Hua Ye souligne la nécessité d'un cadre juste, raisonnable, stable et durable pour le commerce des produits agricoles; d'une réduction du protectionnisme commercial; et d'un système de production de l'énergie propre, à faible émission de carbone, sûr et efficace. Pour sa part, la Chine a récemment déposé son instrument de ratification de l'Accord de Paris auprès du Secrétaire général et participe à tous les aspects de la coopération internationale en matière d'énergie durable. Elle continue d'être guidée par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et applique la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

12. En tant que plus grand pays en développement du monde, la Chine attache une grande importance au développement durable. Elle a déjà intégré certains aspects du Programme 2030 dans ses stratégies

nationales de développement à moyen et à long terme, y compris dans le treizième plan quinquennal, et élaboré son plan national de mise en œuvre de ce Programme. Elle a l'espoir de tirer plus de 50 millions de personnes de la pauvreté d'ici à 2020 et d'atteindre plus tôt que prévu les cibles concernant la pauvreté et l'éradication de la faim, les soins de santé maternelle et infantile et la sécurité du logement.

13. La Chine encourage activement la coopération Sud-Sud et continuera de fournir une ample assistance pour répondre aux besoins particuliers des pays africains, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Les importantes mesures annoncées par le Président Xi Jinping l'année passée, à l'occasion de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, sont en cours de mise en œuvre, et une série d'initiatives pratiques destinées à soutenir les organismes de développement des Nations Unies a récemment été annoncée. Enfin, M^{me} Hua Ye signale qu'un plan d'action pour la mise en œuvre du Programme 2030 a été élaboré lors du récent Sommet du Groupe des 20 à Hangzhou.

14. M^{me} Khaing (Myanmar) indique que son pays reconnaît l'importance d'intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques et plans nationaux; son engagement en faveur des objectifs s'est traduit dans sa politique économique et de développement 2016. Un partenariat mondial, mais aussi la paix et la sécurité internationales, sont des facteurs primordiaux pour parvenir au développement durable. Le Myanmar a récemment convoqué la première session de la Conférence de paix – Panglong du XXI^e siècle, en vue de promouvoir un état d'esprit propice à la croissance économique, l'égalité sociale et le développement durable dans le pays; toutes les parties prenantes concernées y ont participé.

15. En tant que pays dont la biodiversité contribue à la subsistance de la population et à la croissance économique, le Myanmar reconnaît la nécessité, traduite dans le Programme 2030, d'aborder le développement durable dans l'ensemble de ses trois dimensions. Le secteur agricole, qui fournit près de 38 % du PIB, contribue à assurer le développement durable sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le Myanmar s'est engagé à favoriser les sources d'énergie nouvelles et renouvelables; le pays estime que la préservation de l'environnement naturel est un devoir pour tous les citoyens. Sa stratégie nationale et son plan d'action pour la biodiversité

2015-2020 servent de cadre d'orientation pour la conservation, la gestion et l'utilisation de la biodiversité.

16. Le Myanmar est vulnérable aux effets des changements climatiques, qui menacent les acquis en termes de développement, et s'emploie à élaborer une stratégie nationale et un plan d'action pour les changements climatiques et à ratifier l'Accord de Paris. La prochaine entrée en vigueur de cet instrument est encourageante.

17. **M^{me} Al-Sabah** (Koweït), soulignant la nécessité de maintenir l'impulsion donnée lors de la négociation du Programme 2030 et de traduire les engagements en actes, précise que le Koweït a élaboré un plan national pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement sont à prendre en compte. La communauté internationale doit agir de concert pour traiter les problèmes actuels, notamment ceux auxquels sont confrontés les pays en situation particulière, en partageant les responsabilités, nouant des partenariats et renforçant la coopération entre pays développés et pays en développement. Les pays développés doivent honorer leurs engagements financiers, y compris en matière d'APD.

18. Le Koweït se félicite de la prochaine entrée en vigueur de l'Accord de Paris. Il prend des mesures pour promouvoir la diversification énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre afin que, d'ici à 2030, 15 % de ses besoins énergétiques soient couverts par des sources renouvelables. Le Koweït a également entrepris diverses actions pour combattre la désertification.

19. Se félicitant des efforts déployés par les entités des Nations Unies, en particulier dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et du développement durable, **M^{me} Al-Sabah** précise que l'ONU doit néanmoins rester impartiale dans l'exercice de son mandat.

20. **M. Mahe** (Tonga), accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/71/267), précise que la mise en œuvre intégrée et complémentaire des

Orientations de Samoa et du Programme 2030 est indispensable pour garantir l'alignement approprié de ces processus de développement dans la planification nationale des divers pays.

21. Notant les liens entre des questions telles que l'océan, les changements climatiques et les risques de catastrophe et l'interconnexion des objectifs de développement durable pertinents, notamment l'objectif 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et l'objectif 14 sur la vie aquatique, **M. Mahe** souligne que les défis du développement durable ne peuvent être traités individuellement et qu'il convient d'adopter une approche globale. Des partenariats efficaces, spécifiques, authentiques et durables, qui reconnaissent l'interdépendance des problèmes de développement, sont essentiels pour relever ces défis aux niveaux national et international.

22. Le cadre de développement stratégique 2015-2025 du Gouvernement des Tonga a été aligné très tôt sur les objectifs de développement durable. Il promeut une économie fondée sur le savoir; le développement urbain et rural; le développement humain et l'égalité entre les sexes; la bonne gouvernance; les infrastructures et la technologie; la gestion et la résilience environnementale; ou encore la sécurité et la souveraineté. Des efforts sont déployés pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa, le Programme 2030 et le cadre de développement national au niveau communautaire.

23. Une approche à l'échelle du pays a été adoptée dans le cadre de la formulation de la politique nationale en matière de changements climatiques, de manière à assurer sa prise en compte dans l'ensemble de l'administration et jusqu'au niveau communautaire. Notant qu'environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale ont été absorbées par l'océan depuis la révolution industrielle, **M. Mahe** précise que les changements climatiques ont eu des incidences négatives sur les petits États insulaires en développement du Pacifique, fortement tributaires des stocks de poissons pour leur subsistance et les exportations commerciales.

24. **M. Alemu** (Éthiopie) demande à ce que des efforts soient déployés pour renforcer les synergies et améliorer la coopération et la coordination à l'échelle du système afin d'appuyer la mise en œuvre du programme de développement durable dans ses trois

dimensions. Considérant qu'il importe de mettre en commun les meilleures pratiques, son pays est en train de préparer son examen national volontaire en vue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2017.

25. Les catastrophes menacent de saper les gains de développement durablement acquis, en particulier dans les pays en développement; la préparation aux catastrophes doit être intégrée dans les plans de développement à long terme. Des efforts sont à faire pour mettre en œuvre l'instrument de première importance qu'est le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et accroître sa cohérence avec le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris.

26. En étroite collaboration avec les partenaires de développement internationaux, le Gouvernement éthiopien a continué d'engager des actions coordonnées et opportunes pour atténuer les effets du phénomène El Niño, à l'origine de la pire sécheresse enregistrée depuis cinq décennies et des inondations qui ont frappé 10 millions de personnes. Le mécanisme éthiopien d'intervention en cas de catastrophe, y compris le système de santé, les mécanismes de réserve alimentaire d'urgence et l'allocation par le gouvernement de quelque 300 millions de dollars, a contribué à réduire l'impact de la catastrophe et a été reconnu comme un modèle de réussite lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. L'Éthiopie continue de coopérer étroitement avec ses partenaires pour consolider davantage ses capacités institutionnelles et sa résilience.

27. La promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (objectif 7) est un facteur important pour l'élimination de la pauvreté et contribuera à lutter contre les changements climatiques. Grâce aux efforts déployés pour accroître la capacité de production d'électricité d'origine hydraulique, éolienne, géothermique et solaire, l'Éthiopie a élargi l'approvisionnement en électricité aux zones rurales et commencé à exporter de l'électricité vers les pays voisins. Le Gouvernement éthiopien continuera de renforcer ses cadres institutionnel et juridique pour attirer de nouveaux investissements et réaliser pleinement le potentiel considérable du secteur énergétique, l'un des principaux moteurs de la croissance économique et de réduction de la pauvreté.

28. **M. Isambaliuk** (Ukraine) fait savoir que l'Ukraine s'emploie à instaurer la stabilité et la sécurité à la suite de l'annexion illégale de la Crimée et de l'agression militaire dans l'est du pays appuyée par la Fédération de Russie. Le pays reste néanmoins attaché à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il prend très au sérieux ses obligations au titre du Programme 2030, et a récemment déposé son instrument de ratification de l'Accord de Paris. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine de la santé maternelle, de la lutte contre la tuberculose et de la réduction du taux d'incidence du VIH/sida. Kiev a récemment rejoint le réseau « Mettre fin à l'épidémie de sida : les villes s'engagent », devenant ainsi la première ville d'Europe orientale et d'Asie centrale de ce réseau.

29. Notant que le Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016 et la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées arrivent à leur terme, M. Isambaliuk précise que des efforts constants doivent être déployés pour maintenir la question du relèvement après l'accident à l'ordre du jour des principales préoccupations internationales. Il faudrait accorder plus de poids à la dimension humaine des urgences nucléaires, et les connaissances et l'expérience acquises, y compris en matière de préparation et de relèvement, devraient être intégrées à la programmation du développement. Dans la région du Donbass, l'eau potable, le sol, la flore et la faune ont été empoisonnés à la suite de l'inondation criminelle des mines par des terroristes. L'agression extérieure a également engendré une nouvelle forme de pauvreté; la pauvreté soudaine ou inattendue affectant la vie d'environ 1,5 million de personnes déplacées en Ukraine est une crise ressentie non seulement par son pays, mais par l'ensemble de la région. La guerre dans la région du Donbass a coûté à l'Ukraine des millions de dollars qui auraient pu être investis dans le développement durable. Le pays souffre de l'impact environnemental de l'agression en cours dont il est victime, et estime qu'il est grand temps que les Nations Unies se penchent sur la question de la protection de l'environnement dans les conflits.

30. Le développement durable ne saurait être réalisé sans paix et sans sécurité, les actions visant à consolider la paix du monde et à promouvoir une plus grande sécurité devraient devenir une force mobilisatrice et fédératrice dans les efforts collectifs pour réaliser les objectifs de développement durable.

Des mesures devraient également être prises pour lier les objectifs aux actions visant à un règlement pacifique des conflits.

31. **M. Peketi** (Togo) déclare que le Togo est un pays pilote bénéficiant d'un appui pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Fermement déterminé à mettre en œuvre le Programme 2030, l'Accord de Paris et d'autres accords visant à éliminer la pauvreté et à accroître la résilience face aux changements climatiques, il a déjà présenté son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau. D'ambitieuses réformes institutionnelles ont été menées à la suite d'un examen qui avait pour but d'identifier les synergies et les ajustements nécessaires pour renforcer l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité environnementale des politiques existantes. Le Togo a opté pour une approche fondée sur la hiérarchisation des objectifs; un accent particulier a été placé sur le renforcement de la cohésion nationale et la gouvernance démocratique.

32. Pour ce qui est de la gouvernance économique, le Togo préconise une gestion saine des finances publiques et un nettoyage des secteurs financiers au nom de la transparence et de l'ouverture. Une haute autorité a été mise en place pour prévenir la corruption et les infractions connexes, et des dispositions pénales ont été incorporées au nouveau Code pénal. Des dispositions sont prises pour créer un cadre juridique et institutionnel destiné à promouvoir le partenariat entre les secteurs public et privé.

33. Pour ce qui est de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le Togo a déjà commencé à élaborer son plan national pour le développement durable, qui s'appuie sur le programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour la période 2015-2019. Avec l'aide de partenaires, il a commencé à mettre en œuvre un programme d'urgence de développement communautaire dont le but est de favoriser l'inclusion sociale et d'améliorer le niveau de vie des populations vulnérables d'ici à 2018. Le Fonds national de la finance inclusive a été créé au Togo avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour permettre à quelque 10 000 personnes, parmi les plus pauvres, d'accéder au crédit et de sortir de la pauvreté. Il souligne les activités menées pour promouvoir le secteur privé, y compris l'amélioration de l'environnement entrepreneurial (10 815 nouvelles sociétés ont été enregistrées en 2015) et le

développement des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. Son port rénové est devenu un centre de transbordement dans la sous-région et son aéroport compte parmi les plus modernes de la région.

34. En dépit de ces efforts, son pays continue à se heurter à d'énormes difficultés pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et réaliser les objectifs de développement durable. Une approche inclusive, notamment la mise en œuvre des dispositions du Programme d'action d'Addis-Abeba et un accent placé sur le partage des ressources, l'aide publique au développement et la coopération internationale, sont indispensables pour que personne ne soit laissé pour compte.

35. **M. Semisi Seruitanoa** (Fidji) déclare que la communauté internationale doit s'engager de manière constructive pour honorer les engagements et les priorités en matière de développement durable. Les trois dimensions du développement durable doivent être abordées de manière globale si l'on veut éliminer la pauvreté.

36. Les Fidji placent le développement durable au cœur de leur programme national et sont heureuses d'avoir été les premières à ratifier l'Accord de Paris. M. Semisi Seruitanoa se félicite de l'entrée en vigueur prochaine de cet instrument et encourage tous les pays à faire des efforts pour lutter contre les changements climatiques. L'appui de la communauté mondiale est essentiel pour réaliser les aspirations en matière de développement des pays en développement et des pays en situation particulière. Une approche globale serait vaine; les différences et les vulnérabilités de chaque pays doivent être prises en considération, afin que personne ne soit laissé pour compte. Des efforts constants pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa doivent être déployés; les partenariats, le renforcement des capacités et la fourniture de données sont des éléments essentiels. Les Fidji attendent avec intérêt le rapport final sur les conclusions de l'examen global par le Corps commun d'inspection de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement.

37. Les discussions sur l'examen quadriennal complet seront l'occasion de renforcer et d'améliorer le fonctionnement du système de développement des Nations Unies, qui doit permettre l'appropriation et l'initiative nationales. Les Fidji attendent avec intérêt la mise en place de mécanismes de suivi et

d'évaluation efficaces pour réduire les écarts, remédier aux chevauchements et renforcer les synergies à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement, en veillant à ce qu'il soit à la hauteur de ses objectifs en aidant les pays à répondre à leurs aspirations en matière de développement durable.

38. Enfin, l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale serait une mesure importante pour la protection des océans du monde. À cet égard, la délégation fidjienne attend avec intérêt la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui se tiendra à New York en juin 2017.

39. **M. Ayoko** (Nigéria) indique que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour faire progresser le programme de développement durable. Les pays développés doivent honorer leurs engagements envers les pays en développement dans les domaines du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement. D'autres actions doivent également être entreprises pour mettre en œuvre la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en tenant compte des difficultés et vulnérabilités spécifiques de ces petits États insulaires. Les Nations Unies ont un rôle fondamental à jouer dans la mobilisation de l'assistance, du transfert de technologie et du soutien au renforcement des capacités pour ces États.

40. Notant l'importance des efforts collectifs pour s'attaquer aux causes profondes des catastrophes naturelles, le Nigéria appelle à une accélération de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. La communauté mondiale doit renforcer l'échange d'informations et de technologies de secours en cas de catastrophe, et mettre en place des mécanismes de coopération régionale en matière de suivi, d'évaluation et d'alerte rapide afin de réduire au minimum les conséquences des catastrophes.

41. Le Gouvernement nigérian attache une grande importance à toutes les dimensions du développement

durable, qu'il a incluses dans son plan national de développement à moyen et long terme. Il a également pris des initiatives dans divers secteurs et accordé la priorité aux pratiques optimales dans les activités écologiquement viables et les technologies vertes. M. Ayoko se félicite de l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général. En réponse à un rapport établi en 2011 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Président Buhari a lancé en juin un programme d'assainissement de la région d'Ogoniland, dans le Delta du Niger, afin de mettre un terme à la pollution de l'environnement dans les communautés riches en pétrole, d'améliorer la sécurité et la gouvernance et d'éliminer les inégalités sociales. Le lancement d'obligations vertes est également en cours de préparation. Les pays développés et les institutions internationales doivent renouveler leur engagement d'aider les pays en développement à acquérir des technologies respectueuses de l'environnement, à remédier aux effets des changements climatiques et à souscrire à l'économie verte. Les institutions de financement devraient privilégier les prêts concessionnels et prêts d'investissement à taux bonifiés pour le secteur des énergies nouvelles et renouvelables des pays en développement.

42. La lutte contre la désertification est un préalable à la croissance durable et au progrès social. Le Nigéria a pris un certain nombre de mesures visant à empêcher la progression du désert, notamment l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Il est également résolu à collaborer avec ses voisins de la région du lac Tchad pour inverser les effets néfastes des changements climatiques.

43. Enfin, le Nigéria exhorte la communauté internationale à élargir les possibilités de développement par la promotion de la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale ainsi que la participation du secteur privé et de la société civile, pour parvenir à un développement sans exclusion et largement représentatif.

44. **M. Ahinois** (Turquie) indique que son pays est en train d'intégrer le cadre des objectifs de développement durable dans ses plans nationaux de développement. Il s'est engagé avec détermination dans le Programme 2030, une initiative universelle et transformatrice, dont la mise en œuvre place les hommes au cœur des efforts de développement, permet

d'éliminer la pauvreté et de répondre aux défis spécifiques des pays en situation particulière.

45. La Turquie attache une importance égale aux trois conventions de Rio. Elle a accueilli en 2015 la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et s'est portée candidate pour accueillir la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2018 et la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2020. L'efficacité de ces conventions dépend de la synergie entre elles; pour les mettre en œuvre de manière accélérée, des capacités et des ressources adéquates ainsi que l'aide aux pays en développement sont indispensables. La Turquie a également lancé l'Initiative d'Ankara 2016-2019 pour renforcer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Programme 2030 et partager les enseignements tirés de l'expérience antérieure du pays en matière d'aménagement du territoire. M. Ahinois salue le reclassement du poste de secrétaire exécutif de cette convention au rang de secrétaire général adjoint.

46. Enfin, l'Accord de Paris, dont l'entrée en vigueur a bénéficié d'un élan mondial remarquable, ne pourra être couronné de succès qu'avec un appui financier et technique suffisant à tous les pays en développement.

47. **M^{me} Baus** (Croatie) déclare que la session de juillet 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable a montré que ce forum est le principal organe de supervision des Nations Unies pour le Programme 2030. Sa détermination à ne laisser personne de côté et la série d'exams nationaux volontaires menés avec succès sont des facteurs encourageants. Sa délégation espère que les événements de l'année prochaine seront enrichis par les expériences des États et des autres parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme 2030.

48. La prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et l'adoption du Nouveau Programme pour les villes seront l'occasion de relever les défis complexes de l'urbanisation et de progresser sur la voie de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment l'objectif de développement durable 11 sur

les villes et les communautés durables, et un certain nombre de cibles connexes. Notant la synergie claire entre l'urbanisation, le développement durable et les changements climatiques, M^{me} Baus précise que son pays souhaite partager ses expériences et apprendre des autres pour rendre l'environnement rural et urbain plus durable et lutter contre l'accroissement des inégalités dans la société.

49. Les entreprises petites et moyennes, qui nourrissent l'esprit d'entreprise et favorisent l'innovation et le développement technologique, sont le fondement de toute stratégie de développement durable réussie, et pourraient incarner plusieurs principes fondamentaux du Programme 2030, notamment l'égalité des sexes. La Croatie soutient pleinement les négociations en cours sur le projet de résolution de la Commission sur l'entrepreneuriat au service du développement durable et espère qu'il sera appuyé par les membres de la commission.

50. **M. Barro** (Sénégal) estime que pour traiter le problème des déséquilibres et les inégalités existants et réaliser les objectifs de développement durable, il faut non seulement modifier les perspectives et les orientations, mais aussi adopter des stratégies qui soient inclusives, pertinentes, efficaces, efficientes et viables. Des politiques de promotion de la croissance économique inclusive et durable doivent être mises en œuvre en renforçant les infrastructures et en soutenant la production, en particulier dans les secteurs agricole et énergétique. Des partenariats multipartites plus pérennes sont à mettre en place conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba; dans cet esprit, il convient d'accorder la priorité à la mobilisation des flux d'investissements productifs par le biais d'un renforcement du financement du secteur public et du secteur privé, des mécanismes de financement novateurs et la coopération Sud-Sud.

51. Le Sénégal réclame davantage de coordination dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Une priorité accrue devrait être accordée à la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques fondée sur une gestion durable des terres et la promotion de modes de production et de consommation durables. Le transfert des écotecnologies et la mobilisation réussie de 100 milliards de dollars tous les ans, par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat, aideraient ces pays particulièrement touchés par les phénomènes

climatiques extrêmes. M. Barro exprime les condoléances de son pays au peuple d'Haïti après l'ouragan dévastateur dont il a été victime, et demande à la communauté internationale d'accorder une aide d'urgence à ce pays et aux autres touchés par l'ouragan Matthew.

52. Afin de relever les défis qui se profilent, le Sénégal a entrepris un examen global de ses politiques, en insistant sur la transformation structurelle du système de production et la protection sociale des populations vulnérables. Une conférence nationale sur les objectifs de développement durable a été organisée en vue de les intégrer dans les stratégies nationales, de mettre en place des mécanismes financiers et des cadres institutionnels pour leur mise en œuvre, et de développer des systèmes de collecte et d'analyse des données.

53. **M^{me} Sánchez Rodríguez** (Cuba) fait savoir que les défis posés par la dégradation de l'environnement et les effets négatifs de la crise économique et financière internationale ont mis en lumière la nécessité de modifier les modes actuels de production et de consommation. Les petits États insulaires sont particulièrement vulnérables à ces problèmes et ont besoin d'un traitement spécial et différencié dans le contexte mondial actuel, dans lequel prévaut un système économique, financier et commercial profondément injuste.

54. Cuba cherche à renforcer ses capacités en vue de déterminer l'impact des changements climatiques en 2050 et 2100; des études sur les vulnérabilités et les dangers sont menées dans le cadre d'un programme de lutte contre les changements climatiques adopté en 2007. En s'appuyant sur l'expérience acquise au fil des ans, Cuba a mis au point une approche globale de la gestion des risques de catastrophe, couvrant la prévention, la préparation, l'intervention et le relèvement. Grâce à cette préparation, aucune victime n'a été déplorée, malgré les dégâts matériels considérables causés par l'ouragan Matthew à la partie la plus orientale du pays. Cuba est déterminée à aider d'autres pays touchés par des catastrophes naturelles. Des médecins de la Brigade Henry Reeve ont récemment été détachés pour porter assistance et atténuer les effets sanitaires de l'ouragan Matthew pour le peuple d'Haïti.

55. Notant que Cuba soutient pleinement la protection et l'utilisation durable de la mer des

Caraïbes, **M^{me} Sánchez Rodríguez** attire l'attention sur la Déclaration de La Havane sur le développement durable des Caraïbes et le Plan d'action 2016-2018, adoptés lors du septième Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, que le pays a accueilli en juin.

56. **M^{me} Scott** (Namibie), déclare que son pays salue l'adoption de la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016, qui a fourni le leadership politique, des orientations et des recommandations pour la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030. Elle attend la tenue prochaine de la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui permettra la formulation de directives supplémentaires pour la mise en œuvre de cet ambitieux programme.

57. Une approche multidimensionnelle axée sur l'éducation et les compétences, les changements économiques et productifs, permettant de diversifier les moyens de production, de développer le commerce international et de faciliter la circulation des biens et des personnes à travers les frontières, est indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la zone de libre-échange et le passeport panafricain constituent autant d'exemples de développement réalisés par des citoyens. L'Afrique doit passer de la production de produits de base à celle de biens et de services à plus forte valeur ajoutée. Notant qu'il importe à cette fin de renforcer l'intégration régionale et d'approfondir les réformes des politiques nationales, **M^{me} Scott** précise que l'urbanisation dans les pays africains est l'occasion de promouvoir le développement industriel et l'intégration sociale.

58. La désertification, la dégradation des sols, la sécheresse et les changements climatiques sont étroitement liés et entravent les efforts déployés au niveau mondial pour parvenir au développement durable. Les contraintes environnementales sévères rendent la Namibie extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs et la désertification est un sujet de préoccupation majeur pour le pays. Celui-ci préconise de mettre l'accent sur les approches de l'adaptation fondées sur la gestion durable des terres pour renforcer la résistance aux chocs climatiques et améliorer les capacités de réaction. En collaboration avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Namibie a accueilli en août la première Conférence africaine sur la sécheresse, qui a

mis l'accent sur l'identification des besoins particuliers des pays africains pour une atténuation efficace de la sécheresse, en vue d'élaborer un cadre stratégique destiné à renforcer la résilience à la sécheresse, à contribuer à l'élimination de la pauvreté et au développement économique et à améliorer le bien-être humain et environnemental. M^{me} Scott attend avec intérêt la prochaine entrée en vigueur de l'Accord de Paris et appelle la communauté internationale à fournir toute l'assistance requise pour aider les Haïtiens à reconstruire leurs vies au lendemain du passage de l'ouragan Matthew.

59. **M. Cadena** (Équateur) indique que son pays convient du fait que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté, est le plus grand défi à l'échelle mondiale et un préalable indispensable au développement durable. L'Équateur demeure attaché à la pleine réalisation de tous les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Malgré l'importance des engagements en matière d'APD, la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, bon nombre des ressources nécessaires proviendront de sources nationales, notamment des recettes fiscales. Dans le cas de l'Équateur, quelque 30 milliards de dollars sont cachés dans des paradis fiscaux. Si cette somme était investie au plan national et les déclarations fiscales déposées, le pays disposerait de ressources accrues et plus prévisibles pour réaliser les objectifs de développement durable.

60. Notant que le développement est la responsabilité principale des États, M. Cadena précise que la pauvreté n'est plus le résultat d'un manque de ressources, mais de l'existence de systèmes exclusifs et de profondes disparités économiques et sociales. Les États doivent mettre en place des institutions plus fortes pour la combattre. L'Équateur relève avec satisfaction que le Programme 2030 définit des objectifs spécifiques pour l'équité dans toutes ses dimensions et cherche à atteindre une meilleure répartition des revenus et des richesses au sein des sociétés et entre elles. Il a également réaffirmé son soutien au Forum politique de haut niveau en tant que plateforme de suivi et d'examen du Programme 2030 et reconnu que, dans la quête du développement durable, chaque pays agit en fonction de ses propres visions, modèles, approches et réalités. L'Équateur a conscience de la nécessité

d'adopter des modes de consommation et de production durables et d'intensifier le dialogue sur l'interaction entre l'homme et la Terre nourricière. Le pays se félicite de la création, en mai 2016, du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable pour suivre la réalisation du Programme 2030 au niveau régional et de la prise en compte par ce forum des accords de développement durable adoptés par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

61. Pour terminer, l'orateur exprime les condoléances de son pays au peuple d'Haïti après le passage de l'ouragan Matthew.

62. **M^{me} Bouillon Begin** (Canada) estime que la désertification est liée à de nombreuses priorités de développement établies par le Canada, par exemple la sécurité alimentaire, l'agriculture, la paix et la sécurité, l'eau et les sources d'énergie renouvelables, et qu'elle peut faire obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable. En juin, le Canada a annoncé son intention de rejoindre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les meilleurs délais, et envisage de faire le point dans les semaines à venir sur les progrès accomplis à cet égard.

63. **M. Gad** (Égypte) déclare qu'en dépit de quelques progrès dans l'établissement du cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre du Programme 2030, il reste encore beaucoup à faire aux niveaux national et international. Les Nations Unies, fortes d'une riche expérience dans le domaine du développement durable, doivent être soutenues, notamment par la mise à disposition de fonds nécessaires, en liaison avec le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial.

64. L'élimination de la pauvreté est une condition indispensable pour le développement durable et favorisera les progrès dans d'autres domaines. L'Égypte, qui a présenté son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau, juge essentiel de réaliser des progrès concernant les moyens de mise en œuvre et préconise l'établissement de partenariats internationaux à cette fin.

65. Les changements climatiques sont un défi majeur, notamment sur le continent africain; les financements nécessaires pour l'adaptation dans les pays en développement doivent être fournis. La délégation égyptienne réaffirme l'importance de l'objectif de

développement durable 6 sur l'eau, si essentielle pour la vie. Elle attend avec intérêt la réalisation des cibles pertinentes. L'Égypte apprécierait d'obtenir des informations sur le nombre de personnes touchées par la pénurie d'eau et appelle à une plus forte coopération en matière de ressources hydriques.

66. **M. Dingha** (Congo), notant que les niveaux de dioxyde de carbone (CO₂) ont, pour la première fois, dépassé le seuil de 400 parties par million, déclare que les changements climatiques ne se contentent pas d'entraver le développement des pays en développement, ils en menacent l'existence même. Toutes les actions visant à lutter contre les changements climatiques appuient également le développement durable. La conclusion de l'Accord de Paris a démontré la valeur du multilatéralisme. Son pays appelle à la mise en place d'un partenariat mondial pour aider à renforcer la résilience face aux changements climatiques, en particulier dans les pays les plus vulnérables.

67. Le Congo prépare la ratification de l'Accord de Paris et participera activement à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a également pris d'autres mesures pour lutter contre les effets négatifs des changements climatiques, par exemple la présentation de deux communications nationales au secrétariat de la CCNUCC, l'évaluation des besoins technologiques pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la promotion de l'économie verte, l'élaboration d'un système national de surveillance des forêts et la mise en place d'un programme national de boisement et de reboisement visant à planter un million d'arbres par an. Le Congo a également ratifié le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, relatif à la Convention sur la diversité biologique. Il a fait de la promotion des énergies renouvelables une priorité dans ses stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, et s'est engagé à produire 85 % de son électricité par les centrales hydroélectriques en 2025.

68. En conclusion, M. Dingha déclare que la coopération internationale en faveur du développement doit rester au cœur des travaux de la Deuxième Commission et invite instamment les partenaires de développement à honorer leur engagement à

promouvoir le développement durable. Les Nations Unies restent une tribune essentielle pour la promotion des partenariats et des capacités opérationnelles à cette fin.

69. **L'archevêque Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que le succès du Programme 2030 exige de s'éloigner de l'économie et des statistiques et de mettre l'accent sur l'être humain et le développement humain intégral. Un changement de paradigme dans la réflexion à propos du développement est indispensable pour modifier non seulement les politiques et les institutions, mais aussi les relations entre les peuples et entre les hommes et l'environnement. Le nouveau paradigme axé sur la personne qui doit émerger fera de tous, notamment des pauvres et des marginalisés, des agents actifs du développement plutôt que des bénéficiaires passifs. Dans son intervention à l'occasion de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le pape François a insisté sur le fait que les hommes et les femmes doivent être autorisés à devenir de dignes acteurs de leur propre destin afin de sortir de l'extrême pauvreté.

70. L'archevêque Auza met en garde contre une analyse économique, sociale et environnementale axée principalement sur la recherche de gains financiers plutôt que sur l'homme. Ce réductionnisme économique ne permettra jamais d'aboutir à un développement humain intégral et déclencherait un processus inexorable d'exclusion et d'inégalité qui ne ferait qu'aggraver les disparités et la marginalisation. Il est important d'examiner sérieusement un modèle économique purement axé sur le marché et de le tempérer par les exigences fondamentales de la dignité humaine. Afin de développer une économie de marché adéquate et mutuellement bénéfique, ceux qui exercent des activités commerciales doivent viser au-delà de la simple marge maximum et chercher à servir le bien commun. La délégation du Saint-Siège accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'entrepreneuriat au service du développement (A/71/210), et encourage les efforts déployés au niveau national, en particulier dans les pays en développement, pour favoriser la bonne gouvernance et l'entrepreneuriat honnête indispensables pour promouvoir et soutenir le développement humain intégral.

71. **M^{me} Ortiz de Urbina** [Observatrice de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)] estime que les énergies renouvelables sont

une réponse économiquement intéressante aux préoccupations en matière de sécurité énergétique et de climat. En effet, les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris les ont placées au cœur de la transformation économique. Les statistiques pour 2016 montrent que la capacité de production renouvelable a augmenté d'environ un tiers en cinq ans seulement, la majeure partie de la croissance provenant de l'énergie éolienne et solaire. Le nombre de pays se fixant des objectifs en matière d'énergie renouvelable s'élève actuellement à 173, contre 43 seulement en 2005.

72. Avec l'adoption de l'objectif de développement durable 7, le monde entre dans une nouvelle ère de changement dans laquelle la transformation énergétique stimule la transformation économique. Les énergies renouvelables ont un rôle important à jouer à cet égard. L'irrigation à énergie solaire peut contribuer à l'accroissement des rendements et des revenus, et favoriser le développement d'une infrastructure résiliente au climat. Les énergies renouvelables peuvent également améliorer la sécurité de l'eau, les énergies solaire et éolienne consommant beaucoup moins d'eau que les options énergétiques classiques. Les énergies renouvelables contribuent par ailleurs à générer des emplois, le secteur de l'énergie renouvelable ayant créé, selon les estimations, quelque 9,4 millions d'emplois en 2015.

73. **M^{me} Mucavi** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] indique que les changements climatiques compromettent la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture durable et le développement rural, qui sont essentiels pour la réalisation du Programme 2030. La FAO se félicite de la prochaine entrée en vigueur de l'Accord de Paris qui, avec le Programme 2030, constitue un cadre commun pour un appui collectif aux pays et une robuste programmation par pays. Il est urgent d'agir. Le phénomène El Niño menace l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel de plus de 60 millions de personnes. La communauté internationale doit œuvrer de concert, décloisonner ses travaux, garantir uniformité et cohérence entre les piliers des Nations Unies et assurer une transition douce de l'urgence au redressement et au développement.

74. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et affectés de manière disproportionnée par leurs conséquences. Les moyens de subsistance locaux

dans ces pays sont largement tributaires de secteurs sensibles au climat, tels que la pêche et le tourisme. La FAO appuie la mise en œuvre des Orientations de Samoa de différentes manières, notamment par l'élaboration d'un programme d'action destiné à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

75. Enfin, notant l'importance des écosystèmes de montagne pour le développement durable, M^{me} Mucavi précise qu'il est important de ne pas négliger les besoins des communautés montagnardes dans les pays en développement, où une personne sur trois est en situation d'insécurité alimentaire.

La séance est levée à 12 h 15.